

Service : Eau et Nature
Unité Instruction Eau et Nature

Dossier suivi par : Christophe DELAUNAY
Tél. : 02 51 44 31 64

Mail : christophe.delaunay@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 06/03/25

Le directeur départemental
des territoires et de la mer

à

Madame la directrice de la
Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Objet : Contribution relative au dossier d'exploitation du site de la Belle Henriette sur la commune des
Lucs sur Boulogne
Réf. : AIOT n° : 0006301064

J'accuse réception de votre demande de contribution par courrier électronique (GUN) du 20/01/25,
concernant le projet cité en objet.

Concernant le volet eaux pluviales :

Le dossier paraît insuffisant. Il traite de la gestion des eaux pluviales Est, mais pas Nord (rejet dans un fossé).

Il n'est pas démontré que le débit de fuite par rapport à la surface imperméabilisée concernée respecte la disposition 3D-2 du SDAGE.

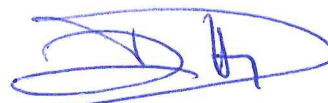
Pour rappel, cette dernière précise « ...qu'à défaut d'une étude spécifique fournie précisant le débit de fuite, le débit de fuite maximal est de 3l/s/ha pour une pluie décennale et pour une surface imperméabilisée raccordée supérieure à 1/3 ha. »

Concernant le volet eaux usées :

Au niveau EU domestiques, il est écrit que la fosse septique est vidangée périodiquement. Il pourrait être fourni les derniers bons de vidanges pour justifier cette affirmation.

Au niveau EU industrielles, nous attirons votre attention sur le respect du traitement du phosphore car il s'agit d'un sujet fort du SDAGE et la norme de rejet est parfois largement dépassée.

Pour le Directeur
Le chef du Service Eau et Nature



Dominique Paillet